

# MORALE LAÏQUE

n°172

Trimestriel d'information de la Fédération des Amis de la Morale Laïque

3 €

3<sup>ème</sup> trimestre 2011



Quelle rentrée ?

# SOMMAIRE

Morale laïque, comme la FAML dont elle est l'expression écrite principale, est une revue engagée dans la défense et la promotion des laïcités philosophique et politique.

Les articles publiés s'inscrivent dans une ligne rédactionnelle cohérente et solidaire, en même temps qu'ils sont l'expression de la liberté intellectuelle de leurs auteurs.

Nos lecteurs voudront bien comprendre que ces textes obéissent aux "lois du genre" adopté: une étude, un dossier, une note de lecture, un éditorial, un texte d'humeur ne sont à l'évidence pas de même nature.

C'est toujours avec plaisir et intérêt que nous accueillons en libres penseurs leurs observations, remarques et critiques.

**Le comité de rédaction**

<b>ÉDITO</b>	Après leur été <i>Roger Thirion</i>	3
<b>le CRI de la hulotte</b>	Indécences	4
<b>DOSSIER</b>	<b>Quelle rentrée ?</b>	<b>5</b>
	Quels concepts se cachent derrière la dignité humaine ? <i>Charles Susanne et Myriam Wauters</i>	6
	La reconquête <i>Claude Javeau</i>	10
	Bart De Wever négationniste ? <i>Philippe Brewaeys</i>	12
	La Chine, une évolution pas si extraordinaire <i>Chu Chi How</i>	15
<b>LAICITE</b>	Les médias portent parfois les mêmes lunettes que les partis nationalistes <i>Julie Van Garsse</i>	17
	Nouvelles des AML <i>AML Schaerbeek</i>	20
<b>REGARDS CRITIQUES</b>	La religion des seigneurs <i>Guy Jaspert</i>	21

## MORALE LAÏQUE

Trimestriel d'information de la Fédération des Amis de la Morale Laïque

■ **rédacteur en chef:** Marie-France Coumont

■ **comité de rédaction:** Philippe Brewaeys, Christian Du Pré, Maryane Fondu, Daniel Leclercq Michel Parisel, Roger Thirion

■ **ont collaboré à ce numéro:** Philippe Brewaeys, Chu Chi How, Guy Jaspert, Claude Javeau, La Hulotte, Sylvie Schoetens, Roger Thirion, Julie Van Garsse, Myriam Wauters

■ **crédits graphiques:** biewoef, dcjc57, jmjvincente, ip2u

■ **abonnements et secrétariat de rédaction:** Myriam Goossens

■ **maquette et mise en page:** Anne De Wolf - Daniel Leclercq

■ **Morale laïque est uniquement disponible par abonnement annuel de 4 numéros.**  
Belgique: 10 € - Union européenne: 15 €

dexia: 068-2030844-79  
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles  
tél. 02/476 92 83 - fax 02/476 94 35  
info@morale-laique.be  
www.morale-laique.be

■ **éditeur responsable:** Christine Mironczyk,  
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

■ **avec l'appui**  
**du Ministère de la Communauté française**



# Après leur été....

ÉDITO

Cette note éditoriale ne sera lue qu'aux environs de l'équinoxe d'automne ! Après quel été ? De manière prospective, nous avons évoqué, par ailleurs, le « soleil noir » qui aura sans doute été notre lot, avec ses « bruits et ses fureurs » de toutes sortes, plus ou moins « naturelles », mais aussi « culturelles » au sens anthropologique du terme.

A ce propos, le capitalisme dans sa composante financière opaque<sup>1</sup> échappant à tout contrôle démocratique réel impose sa loi, partout où il le peut, mettant à mal les restes de ce qu'avec un relatif mépris d'aucuns appelaient l' « Etat providence » : pour commencer au Portugal, en Espagne, en Grèce, en Irlande, où à des degrés divers le retour à la précarité, voire à la misère sont à l'ordre du jour. Ce qui apparaissait inimaginable avant la crise des subprimes est aujourd'hui une insupportable réalité, un « talon de fer », comme l'aurait écrit Jack London, et dont le programme est planétaire.<sup>2</sup>

Mais les colères montent : classiques, via les syndicats ; plus à la marge via les groupes radicaux anciens ou plus récents. L' « indignation » qu'a relancée le toujours jeune vieux militant Stéphane Hessel s'organise, qui élargit de manière significative le gouffre qui sépare désormais les laissés pour compte du système, des élus issus du suffrage universel, y compris de gauche (l'exemple du seul député du PASOK, refusant de voter le plan d'austérité, exclu immédiatement du parti est éloquent et consternant). Les formules faciles et confortables de « cohésion sociale » et du « vivre ensemble » pour autant qu'elles aient eu jamais de la signification sont désormais obsolètes.

Qu'en sera-t-il, au temps de l'équinoxe, de « notre » crise ?

L'éditorialiste serait bien tenté d'écrire « leur » crise, tant le mélange nauséeux de cette crise institutionnelle et sociale lui impose une distance libre examinateur et sceptique à l'égard de cette Belgique « fédérale » dotée d'une frontière linguistique quasi frontière d'Etat. L'époque n'est passionnante que pour les politologues universitaires de plus en plus souvent sollicités jusqu'à l'embaras- sans oublier les constitutionnalistes- face à une situation sans précédent : un gouvernement démissionnaire (qui vote malgré tout un budget, qui participe à une guerre « humanitaire » en Libye...) aux prises avec un parlement nerveux, plus libre que jamais, et qui se livre à des retrouvailles idéologiques « étonnantes », souvent antisociales (en dépit de cette fameuse frontière linguistique) et qui répondent si bien aux exigences des maîtres mondiaux de l'économie...mais qui ne pourrait renverser un gouvernement déjà démissionnaire. !

Le patron de la social-démocratie francophone, Elio Di Rupo, vient de déposer sa note de travail, jugée déjà acceptable par la « famille » libérale du Nord et du Sud, mais rejetée en termes non véhéments, mais fermes par les trois syndicats...Que fait Di Rupo dans cette galère se demandait en substance Egidio di Panfilo, secrétaire général du SETCA-Liège ?<sup>3</sup>

Une bonne question : combien seront-ils en automne parmi les chômeurs, les malades, les pensionnés, les fonctionnaires, et tant d'autres travailleurs à se la poser ?

**Roger Thirion**  
**7 juillet 2011**

1 Voir à ce sujet le remarquable ouvrage de Daniel Cohen, La Prospérité du vice. Une introduction (inquiète) à l'économie, Albin Michel, 2009, et Livre de Poche, préface inédite

2 Lire le Blé n° 73, entre autres l'éditorial d'Ariane Hassid

3 Sa « carte blanche » in Le Soir du 29 juin 2011

# Indécences

Pour savoir à quel point la haine peut tordre un visage, il faut aller voir les images montrant le député MR Denis Ducarme invectivant à la tribune de la Chambre, le 26 mai dernier, ses collègues du PS<sup>1</sup>. La raison ? Ils avaient décidé de s'abstenir lors du vote de la loi réformant – pour la 250e fois depuis trente ans ! – les conditions du regroupement familial des populations immigrées. Ce que M. Ducarme considérait comme haïssable n'était pas tant le fait que le PS avait mangé sa parole (il avait voté pour le projet en commission) mais que ce parti voulait perpétuer ainsi une situation scandaleuse. Imaginez donc : laisser entrer sur notre territoire des proches parents de Belges, d'origine turque et marocaine essentiellement, qui n'étaient pas « une plus-value pour notre pays » et seraient donc « à charge de la collectivité ». En un mot : des pauvres ! Il fallait donc voter cette loi même si elle établit une discrimination entre les citoyens belges et les autres citoyens de l'Union Européenne en imposant aux premiers des conditions beaucoup plus dures de revenus pour la personne accueillante. Et la proposition fut donc votée par la NVA, le CD&V, le SP.A, l'Open VLD et, bien sûr, le MR. La seule consolation pour les démocrates respectueux de la Constitution et des règles institutionnelles de l'Union Européenne, c'est que cette loi scélérate sera probablement annulée par la Cour constitutionnelle devant laquelle plusieurs recours sont annoncés.

Ce souci d'éviter de grever le budget de l'État par des dépenses inconsidérées honore sans doute le chevalier bleu Ducarme et ses amis des partis flamands... Mais nous aimerions savoir ce que pensent tous ces gardiens farouches des finances publiques de certains dérapages budgétaires plutôt sévères en comparaison de ce que représente l'aide sociale aux plus démunis, y compris l'accueil des immigrés. Sur un budget global de 46 milliards, l'État fédéral y consacre à peine 1,1 milliards.<sup>2</sup> En revanche existe un certain nombre de dérapages, volontaires ou non, « à charge de la collectivité », dont on peut se demander dans l'intérêt de qui ou de quoi ils se produisent.

Commençons par le sommet des gabegies tolérées depuis toujours : la fraude fiscale. Une étude récente, fort prudente, la situe entre 15 et 20 milliards par an, soit 5 à 6% du PIB. Elle conclut aussi que le « faible niveau de pression

exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique par rapport aux autres pays européens.»<sup>3</sup> A quand donc le grand débat parlementaire où les vertueux ténors de la chasse aux abus en tous genres pourront donner de la voix ?

Autre gouffre à milliards : les intérêts notionnels. Ce système, mis en place depuis 2006, permet à une entreprise de déduire de ses bénéfices le paiement d'intérêts fictifs sur des emprunts tout aussi fictifs qu'elle aurait contractés pour investir sur fonds propres. Le montant de ces emprunts imaginaires représente un pourcentage de son capital (entre 3 et 5% selon les années et le type d'entreprise). Mauvais calcul : le gouvernement tablait sur 500 millions pour couvrir ces largesses fiscales. Or ils coûtent en réalité, près de neuf fois plus, soit 4,25 milliards<sup>4</sup>. Ce dépassement considérable n'est pas dû seulement à l'incurie étonnante des responsables de nos finances publiques, il inclut aussi l'énorme fraude mise en place par certaines entreprises pour toucher deux fois le rabatement fiscal.<sup>5</sup> La fraude est estimée, par le sénateur PS Ahmed Laaouej, à 180 millions au bas mot.<sup>6</sup> Si encore ce somptueux cadeau fait aux entreprises était créateur d'emplois pour tous... Mais il n'en est rien : les bénéficiaires n'ont jamais été tenus de respecter cette condition. Il s'agit donc ni plus ni moins d'une spoliation à l'encontre du peuple belge, organisée par l'état fédéral au profit des entreprises, dont la plupart engrangeaient déjà de somptueux profits.

Mais il y a plus imbécile, ou plus odieux, en matière de gaspillage. Que penser, en effet, d'un pays qui prétend devoir trouver à tout prix quelque 22 milliards pour atteindre l'équilibre budgétaire exigé par l'UE à l'horizon 2015 et qui, depuis dix ans, s'est engagé dans une guerre pourrie – y en a-t-il d'autres ? – en Afghanistan ; puis a remis ça en

**Suite page 23**

1 Voir [http://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_chambre-debat-anime-sur-le-regroupement-familial?id=6175323](http://www.rtf.be/info/belgique/detail_chambre-debat-anime-sur-le-regroupement-familial?id=6175323)

2 Chiffres de 2007. Voir Nicolas BEDNAR, *Ordre de grandeurs macroéconomiques*, <http://www.etopia.be/spip.php?article808>

3 Voir DULBEA, *Estimation de la fraude fiscale en Belgique*, pp.49-50 <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>

4 Voir <http://www.lesoir.be/actualite/economie/2011-04-30/les-interets-notionnels-coutent-4-25-milliards-selon-ecolo-837350.php>

5 Notamment par le système dit du « double dip » qui consiste à créer, à côté de l'entreprise, une entreprise écran, ce qui permet d'encaisser deux fois l'abattement fiscal. Voir la brochure éditée par la FGTB en février 2008 : *La vérité sur les intérêts notionnels*, pp.4-5, en version pdf.

6 Voir *Le Soir* du 14/06/2011, p.4.

DOSSIER

# Quelle rentrée ?



# Quels concepts se cachent derrière la dignité humaine ?

**La définition de la vie humaine conduit à des prises de position très différentes. Au début de la vie, il faut distinguer le point de vue traditionnel chrétien où la personne est présente dès la conception<sup>1</sup>, de la position où l'embryon a une valeur croissante au fur et à mesure de son développement et où le jugement de la mère est considéré comme essentiel. Dans le premier cas, la vie humaine, y compris l'âme et l'esprit, est présente depuis la fécondation : le statut est universel et non discutable, puisque fondé sur des facteurs théologiques et transcendants. Dans le second cas, le statut est déterminé par la mère elle-même et par un projet parental : le choix dépend donc de facteurs personnels et subjectifs et non de facteurs absolus.**

<sup>1</sup> Cette position n'est prise qu'en 1869 par Pie X et reste la position actuelle de l'Église catholique. Elle est aussi la position de l'Académie pontificale pour la vie créée le 11 février 1994 par Jean-Paul II. Certains théologiens nuancent ce discours en disant ne pas savoir quand l'âme s'incorpore mais que le doute doit profiter à l'embryon, nous devrions donc faire comme si dès la conception une personne humaine existait.

En fin de vie, les prises de position sont tout aussi différentes, il faut ainsi distinguer trois attitudes face à la mort ; on décide de recourir au droit de mourir dans la dignité par euthanasie active ou par aide au suicide ou on laisse le « Créateur » décider de l'instant du mourir avec les conséquences d'une longue agonie pour certains ou encore, on soulage la souffrance par des antalgiques qui finiront par provoquer une apnée fatale, étant donné que pour qu'ils restent efficaces, il faut augmenter les doses. La vie humaine n'est pas que biologique, elle est aussi sociale ; le sens social de la vie humaine variera en fonction de l'importance que cette vie a pour d'autres individus conscients et responsables.

Dans la littérature, on trouve souvent des « vérités » sans que l'auteur définisse sa position philosophico-religieuse. Il en va de même en bioéthique, et particulièrement à propos d'une expression, aussi commune que vague, de « dignité humaine ». La dignité humaine est, en effet, essentielle puisqu'elle est mentionnée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) et dans le Pacte des droits économiques, sociaux et politiques (ONU, 1966). La notion apparaît aussi dans des Conventions de bioéthique, telles que la Convention pour la protection des droits de l'homme et la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine (Conseil de l'Europe) et la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme » (UNESCO). La notion de dignité est cependant plurielle, elle est indéterminée dans la mesure où elle implique des enjeux sociaux et politiques. Qui décide de la

dignité ? Dignité de l'embryon, du génome, des organes humains ? Le droit à mourir dans la dignité ou le refus de l'euthanasie<sup>1</sup> au nom de la dignité de la vie ? Avant de définir la dignité humaine, encore faudrait-il s'entendre sur la définition de l'homme ! Les religieux, les philosophes, les politiques aiment jouer sur ces termes en évitant souvent de définir les enjeux et les arrière-plans idéologiques.

Dans des milieux chrétiens, la dignité humaine est souvent liée à l'origine divine de l'homme et à sa nature spirituelle et est alors utilisée pour défendre des conceptions sans devoir les argumenter : il s'agit d'une sorte de tabou utilisé pour proposer des interdictions considérées comme universelles<sup>2</sup>. Au nom d'un contenu religieux, on prétend mettre fin à tout débat argumenté puisque la dignité humaine aurait une valeur absolue.

Au niveau philosophique, on se réfère souvent à Kant, qui distingue les choses et les personnes : les personnes ne pouvant être instrumen-

<sup>1</sup> A l'euthanasie, le Vatican oppose souvent les soins palliatifs, alors que tous, quelle que soit notre philosophie, nous y sommes favorables. Ce qui importe est la liberté de pouvoir mourir dans la dignité, et de ne pas donner un pouvoir rédemption à la douleur.

<sup>2</sup> Le comble que nous avons pu entendre est ce que le père Morerod déclarait dans l'émission d'Arte du 30 mars 2010 « Les bébés éprouvettes sont-ils des enfants du Bon Dieu ? ». Il faut comprendre la décision de parents d'avorter un embryon mal formé, mais de cette façon on fait rater la résurrection de son enfant !! Le Vatican, dans la même émission, déclare qu'il ne faut pas aider la nature mais la respecter « Les embryons sont traités comme des esclaves » !!



talisées, elles ont une valeur intrinsèque, à savoir la dignité. Mais c'est passer sous silence les postulats kantien de spiritualisme, de dualisme et de foi chrétienne en l'immortalité de l'âme. Kant se trouve dans une vision pré-darwinienne, proche du créationnisme.

C'est aussi oublier que la définition de la vie, et de la vie humaine en particulier, dépend également de présupposés philosophiques. Ces références à la dignité humaine ne sont donc le plus souvent pas neutres, elles sont réductrices et elles sont manipulées par un parti pris philosophique reprenant des conceptions spiritualistes chrétiennes et se basant sur un plan finalisé de la nature. La dignité humaine, si elle n'est pas couplée à l'autonomie de la personne, correspondrait alors à la sacralité de la vie. Dans le concept du droit à mourir dans la dignité par exemple, la dignité ne peut être que couplée à l'autonomie de la personne pour évaluer sa qualité de vie.

Il est naturellement légitime de rappeler que toute personne a le droit au respect et donc à la dignité. Mais il n'est pas normal que l'on utilise ce concept noble des droits de l'homme pour promouvoir des interdits à propos de l'avortement, l'euthanasie, le clonage... et pour, dans les faits, limiter, voire diaboliser, toute pensée libre et tout débat critique. On essaie

par ce concept, utile dans certaines conventions, de clore un débat et d'exclure des positions évolutionnistes, laïques, athées. Comme dans le cas du créationnisme, le danger est donc qu'une tendance religieuse impose à toute la société sa propre conception de la dignité humaine. C'est clairement le cas dans des débats concernant l'euthanasie ou le statut de l'embryon. Tout individu doit être respecté, mais qui décide de la dignité humaine ?

### Procréatique

La reproduction humaine s'est, depuis des millénaires, déroulée suivant des règles uniquement naturelles, impliquant l'enfantement dans la douleur et aussi une mortalité élevée de la mère et de l'enfant. Par après, la médecine moderne est parvenue à mieux la contrôler, à diminuer les taux de mortalité, à proposer des techniques contraceptives. Actuellement, cette médecine propose bien d'autres possibilités court-circuitant la « nature » humaine via l'insémination artificielle, la fécondation *in vitro*, le diagnostic préimplantatoire, la mère porteuse, la grossesse post-ménopause et bientôt le clonage. La fécondation *in vitro* permet de contrôler la première semaine du développement embryonnaire. Le transfert dans l'utérus se fait géné-

ralement au 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> jour, mais peut se faire tout au long de la 1<sup>ère</sup> semaine, même au stade blastocyste. Les embryons non transférés peuvent être aussi congelés à tous ces stades. En pratique, ils peuvent être utilisés pour un projet parental des géniteurs, être adoptés par un autre couple, être détruits, être utilisés dans un projet de recherche (relatif au traitement de stérilité, au développement embryonnaire précoce, aux cellules embryonnaires à usage thérapeutique, au clonage de cellules souches). Le fœtus d'une femme désirant un enfant a une importance considérable ; il sera chargé d'amour et toute la cellule familiale le prendra en charge, mais l'inverse peut être vrai également, le fœtus peut être considéré comme quelque chose de dérangeant, de mal venu, de pénible. La vie humaine est liée à l'intention de donner la vie. Le plan d'une ville n'est pas une ville, le plan d'une vie humaine n'est pas une vie. La femme est la seule qui, en dernier ressort, détermine la situation sociale du fœtus. La fertilisation *in vitro*, la mère porteuse éventuellement et même le clonage ne changent rien à ce principe.

Admettre cela, admettre que la vie humaine est un phénomène continu, implique que chacun puisse librement définir la vie d'un être humain à concevoir en fonction de ses propres



concepts philosophiques.

Les réactions vis-à-vis du clonage, notamment thérapeutique, ne sont-elles pas dogmatiques ? Ne parle-t-on pas d'attentat à la condition humaine ? Même dans le domaine du clonage, ne pouvons-nous pas coupler science et conscience et proposer un humanisme de réflexions critiques ? Pourquoi faut-il, de manière presque théocratique, condamner de manière véhémente et définitive le clonage thérapeutique ?

Les interdits absolus et définitifs veulent être des réponses à des angoisses existentielles, mais en même temps, ils imposent des limites aux libertés fondamentales. Défendre l'expérimentation humaine du clonage thérapeutique devient presque un délit d'opinion. Cependant, les possibilités de plus en plus précises du clonage thérapeutique commencent à « amadouer » les positions absolutistes du début. Et les angoisses du départ font petit à petit place à des espoirs thérapeutiques.

Certains ont même proposé l'intangibilité du génome humain, lui accordant pratiquement un statut sacré. C'est abandonner tout raisonnement au niveau de la biologie moléculaire, c'est par exemple faire comme si les mutations n'existaient pas, ou les différents types de recombinaisons génétiques, ou la sélection naturelle de certains gènes, ou l'influence de certaines activités humaines telles que la médecine. L'Histoire (actuelle) montre que l'être humain intervient (de plus en plus) sur le génome

humain et même que la thérapie génique et le clonage thérapeutique seront d'application dans le futur. L'évolution des sciences de la vie ne correspond plus aux présupposés religieux d'une intervention transcendante dans la vie humaine. Mais les *a priori* théologiques continuent à influencer les législateurs et à dresser des interdits. Les progrès des sciences de la vie sont cependant irréversibles et les interdits sont rapidement discrédités, de plus ce qui est interdit ici ne l'est pas ailleurs, induisant des inégalités entre les hommes.

S'agit-il toujours de réels raisonnements en bioéthique ? Conscients ou inconscients ? A moins que ce soit parfois de l'hypocrisie. Quel raisonnement tenir devant les recherches sur les cellules souches ? Comment expliquer qu'en France, la loi de 2004 interdise toute forme de clonage, mais que la loi de 2006 permette une dérogation ; qu'en Allemagne, Autriche, Italie, il soit interdit de produire des cellules souches embryonnaires, mais qu'elles puissent être importées ! Hypocrisie ! Non ?

### L' euthanasie

L'être humain en fin de vie qui ne souhaite perdre ni sa dignité ni son autonomie pour cause de maladie incurable peut avoir recours à l'euthanasie. Ce droit à mourir dans la dignité se réfère à trois concepts : - la liberté de l'individu et son autonomie dans

l'évaluation de sa fin de vie, le droit donc à son autodétermination, - le jugement personnel de la qualité de sa propre vie, considérée éventuellement comme insupportable, - la dignité de la vie à son propre regard, son estime de soi, mais aussi au regard des autres. Ce qui implique que la personne reste maîtresse de son corps et d'elle-même, ce qui suppose qu'elle ne soit pas aliénée ou asservie. Sa vie ne doit pas être instrumentalisée par autrui, par un directeur de conscience de quelque religion que ce soit qui nous parle de la dignité comme étant une valeur absolue sur laquelle l'homme individuel n'aurait aucun pouvoir puisqu'elle appartiendrait à Dieu, à Allah... Ces détenteurs de vérités occultent la possibilité d'euthanasie par la mise en place de soins palliatifs en prétendant que dès lors la demande d'euthanasie ne se justifie plus.

Il est bien entendu que tout malade doit bénéficier de soins de confort et de soins adaptés à son cas, mais qui sont-ils, ces soignants, pour décider de la dignité du mourant et de son désir ou non de survie. Ils prétendent les assister jusqu'au bout ! Ils aiment particulièrement l'image idyllique de la personne mourant avec le sourire, entourée des siens. Se posent-ils des questions concernant cette philosophie de bienfaisance qui date d'Hippocrate? Jusqu'où assister la personne sans tomber dans le paternalisme?

Le pape Jean-Paul II soulignait le caractère salvateur de la souffrance, mais qui a vu souffrir un proche mou-

rant sait très bien que la souffrance avilit toujours, dépersonnalise et ne sanctifie jamais.

En ce qui concerne les soins palliatifs, on se voile la face et on parlera d'effets secondaires aux morphiniques, ce qui évitera d'utiliser le mot tabou d'euthanasie, même en termes passifs.

## Conclusions

Les sciences du vivant et de la santé font des avancées rapides, considérables et parfois même audacieuses, qui mettent la nature humaine en question. La fixité de la nature humaine, présente chez le philosophe Aristote et devenue un des dogmes de la théologie chrétienne, n'existe plus ! Darwin a « animalisé » l'homme, résultat d'une évolution commune à toutes les espèces animales. L'homme dorénavant manipule (voire dirige) la matière vivante et même l'esprit, depuis les développements de la neurobiologie.

Mais vie et mort sont encore des thèmes où les religions veulent donner « un sens ». Comment expliquer qu'en septembre 1995, à la quatrième conférence mondiale de l'ONU à Pékin, il y eut une alliance entre des pays catholiques (naturellement le Vatican) et islamiques pour contester le texte suivant : « La femme doit avoir la possibilité de contrôler et de décider librement de sa sexualité ainsi que de gérer sa santé sexuelle sans coercition, discrimination ou violence » ? Phrase trop révolutionnaire probablement ? Curieux de dire que la sexualité est liée à la seule reproduction, car, en fait, c'est revenir à une sexualité animale. La sexualité humaine (et celle des pongidés) s'en éloigne par une recherche du plaisir. L'humanisme politique est et a toujours été une conquête ; toute liberté qui n'est pas défendue finit par disparaître. Nous devons garder le goût de la liberté et continuer à oser démolir les stéréotypes si largement présents. L'humaniste doit rester autonome, il est en recherche perpétuelle. C'est l'autonomie de l'existence et la réflexion sur le monde qui s'opposent aux projets de vie clé sur porte proposés par les clergés.

Chacun est libre de se réfugier dans des croyances mais que chacun soit libre également de refuser l'irrationnel, de refuser d'interpréter l'inexpliqué par l'inexplicable et de le dire haut et fort, de mener l'être humain non vers un dessein (non) intelligent mais vers un destin intelligent. Il ne

doit pas être question de critiquer les croyants, mais d'être ferme sur le refus que les Eglises puissent imposer leurs morales dogmatiques et d'exiger une claire séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Depuis les Lumières (*Enlightenment*, *Aufklärung*), les sciences servent de modèle, voire d'idéal, à la société. Sans retomber dans le scientisme, il est cependant évident que les progrès récents dépendent de ce développement scientifique, et de l'éducation qui y est liée. Les sciences forment un savoir objectif, possédant une méthodologie universelle non dépendante d'intérêts particuliers. Mais les applications de plus en plus nombreuses (de la thérapie génique au clonage, de l'ADN recombinant à la neurobiologie, des techniques procréatives aux xénogreffes...) ont des implications économiques, sociales et éthiques, ce qui justifie le contrôle par des commissions éthiques.

La bioéthique de tradition judéo-chrétienne considère encore l'être humain comme un être dualiste symbolique (matériel corporel et spirituel avec l'âme), comme un être de langage qui ne peut évoluer que par le langage. L'être humain est donc celui du logos, du langage. L'évolution à d'autres niveaux, comme par des manipulations génétiques, est ressentie dès lors comme dangereuse et immorale, car modifiant l'identité de l'être humain. Celui-ci ne pourrait évoluer humainement que par des voies symboliques, il serait en dehors d'une évolution biologique. Au lieu de vouloir interdire ces « manipulations » de manière absolue, mieux vaudrait développer une culture scientifique dans nos sociétés pour éliminer des préjugés et des perceptions erronées. Toutes les découvertes humaines ont toujours donné lieu à des évaluations et si à chaque découverte, on avait appliqué des principes d'extrême précaution, aucun progrès n'aurait été possible. C'est une observation qui peut aisément s'étendre à l'ensemble des discussions bioéthiques : on est peut-être encore dans la fatalité de l'arbre de la connaissance et des fruits défendus. Trop souvent, certains philosophes proposent des interdits sur la connaissance (clonage par exemple) ou des contrôles des consciences (sexualité, procréative, euthanasie). Dans toutes les discussions bioéthiques et dans celles relatives à la dignité humaine, il existe une opposition entre une tendance désirant ne pas limiter les libertés individuelles et les progrès technoscientifiques et

une autre voulant limiter ces libertés au nom d'une conception religieuse de la vie humaine. Ce qui revient à dire que ceux qui ne reconnaissent pas la liberté individuelle et la dignité humaine confondent en réalité dignité et sacralité de la vie. Or la dignité est un principe, non une règle. Sa valeur est absolue, mais il est préférable que son sens demeure multiple sous peine de devenir une idéologie.

Toute démocratie doit préserver la liberté de conscience des individus, quelle que soit leur religion ou l'absence de religion. Il s'agit là tout simplement du principe laïque de séparation des Eglises et de l'Etat. Ce ne sont pas les religions qui nous donnent un ciment collectif, mais la politique qui, au-delà de nos différences, nous propose, croyants ou non, l'égalité.

**Charles Susanne  
Myriam Wauters**

# La reconquête

**Nous ne nous préoccupons pas ici de l'essence même du phénomène religieux. On peut dire de la religion qu'elle est la quête de ce qui importe pour fonder la réalité. « Ce qui importe » est du domaine de la foi, peu chaut quel en soit l'objet : il ne serait pas illégitime d'affirmer que tout un chacun en a fait l'expérience et l'a au moins gardée en réserve pour éclairer les moments fatidiques de l'existence. Cette expérience renvoie aux profondeurs les plus essentielles de l'être, à ce qui constitue ce que l'on a coutume d'appeler la dimension ontologique. Il n'est pas certain que la démarche psychanalytique dans ce qu'elle a de plus pointu puisse rendre compte de cette dimension-là.**

Tout différent est l'univers de la croyance, bien que la confusion soit souvent entretenue sur une base lexicale, lorsque « fidèle » et « croyant » sont utilisés de manière interchangeable. Les religions reposent sur des croyances, lesquelles consistent en contenus contingents à des lieux et époques donnés venant alimenter les fois individuelles, pour souvent se constituer en corpus autonomes. Les croyances ont pour socles des dogmes : ceux-ci ne conditionnent pas seulement des propositions intellectuelles (« Dieu est un »), mais, dans la foulée, des prescriptions de comportement et de pensée (« Tu prieras cinq fois par jour », ou « Tu ne mangeras pas de viande le vendredi »). Des agents spécialisés composent ce que l'on désigne habituellement par « clergé ».<sup>1</sup> Ces « gardiens de la croyance » (par erreur appelés « gardiens de la foi » : celle-ci se garde en principe bien toute seule) exercent sur leurs ouailles des pressions plus ou moins fortes pour que se maintiennent dans les représentations du monde et les conduites collectives la plus grande orthodoxie possible. Les prescriptions qu'ils édictent sont souvent d'ordre irrationnel et arbitraire, et peuvent évoquer d'antiques superstitions. Ce n'est pas sur ce terrain que je vais bâtir ici mon argumentation. L'obligation pour les femmes de porter le voile, dans l'islam, ou, pour tous les croyants, celle d'observer un jeûne de quelques heures avant d'ingurgiter un bout de pain censé contenir le corps du fils de Dieu, chez les chrétiens, font partie, avec bien d'autres, de cet arbitraire.

<sup>1</sup> Au sens durkheimien du terme, de personnel spécifique au service d'une institution ecclésiastique, ne consistant pas nécessairement en « prêtres » mais bien à tout le moins en « ministres » du culte.

Mais on trouvera de l'arbitraire dans les domaines de l'existence en société qui ne sont pas directement reliés aux religions, entre autres dans les phénomènes de mode, notamment vestimentaire.

## Le retour des dogmes

L'Occident aurait vécu depuis deux bons siècles sous l'égide de la sécularisation, caractérisée par le phénomène du désenchantement décrit il y a déjà longtemps par le grand sociologue allemand Max Weber. Cette notion concerne le retrait progressif, et pas toujours sans heurts et sans retours en arrière, des religions hors de l'espace public (pris ici dans son sens métaphorique d'*agora*), du moins dans les pays occidentaux conquis tout aussi progressivement aux idées démocratiques. Les Eglises ont vu se rétrécir leur champ d'intervention, tout en conservant quelques lambeaux encore souvent de portée considérable, comme l'enseignement dans notre pays (mais cette influence y est devenue davantage institutionnelle qu'idéologique). La majorité des citoyens des régions sécularisées, même s'ils se déclarent encore à l'occasion « croyants », ne prêtent plus guère grande attention aux injonctions des magistères ecclésiastiques. Il s'agit là, dit d'une manière lapidaire qui mériterait un examen plus approfondi, d'un héritage -durement acquis- des Lumières.

C'est un héritage actuellement fortement menacé. L'arrivée dans nos contrées d'une immigration marquée par l'islam, provenant des pays qui n'ont pas connu l'ensemble des phénomènes que l'on subsume dans cette appellation de Lumières, a singulièrement modifié la donne en ce qui concerne la place des croyances dans les débats publics. Car, si l'on

envisage la sécularisation « comme un processus de *séparation* de l'Etat, du droit, de l'enseignement (et des vérités enseignables), des mœurs publiques, des valeurs morales officielles ou prédominantes »<sup>2</sup>, celle-ci est fortement battue en brèche par diverses tentatives de réappropriation de l'espace public, dont les mouvements généralement dits « islamistes » constituent le fer de lance. Mais il n'est pas nécessaire d'être un fanatique du *jihad* collectif pour mettre en cause divers aspects de la dite séparation, tels par exemple les matières enseignables (l'évolution biologique), les mœurs publiques (le port du voile), etc. Le temps n'est plus où l'on pouvait affirmer que le monde séculier et l'Etat ont « arraché » ainsi au bout du compte aux Eglises (au sens d'institutions religieuses organisées) la partie *rationnelle* de leurs activités (conserver et recopier des manuscrits, gérer des asiles et des hôpitaux, enseigner aux enfants), ne leur laissant – tangentiellement – que le magique (transsubstantier le pain et le vin, effacer les péchés) »<sup>3</sup>. Encore que cet arrachage n'ait pour ainsi dire jamais été complet, sauf parfois dans les pays du socialisme dit « réel » ; il s'est agi, plutôt, étalé sur plusieurs siècles, d'un combat jamais achevé, dont l'issue semble moins certaine qu'autrefois. La tendance est actuellement en voie d'être renversée, grâce notamment au soutien de personnalités comme Nicolas Sarkozy, dont on se rappellera les propos tenus au Vatican et ailleurs, en contradiction avec l'esprit des lois de séparation des Eglises et de l'Etat. L'islam orthodoxe, du reste, n'est pas le seul porteur de cette esquisse de renversement de tendance. Il sert de « tracteur » à d'autres mouvements issus d'autres mouvances religieuses marquées du sceau du retour : Juifs orthodoxes, intégristes catholiques, fondamentalistes protestants. Ces mouvements piétinent d'impatience dans la brèche ouverte par les activistes musulmans, avec parfois l'appui des dirigeants de leur institution de référence à l'exemple du pape Benoît XVI, zélé promoteur d'un revirement par rapport aux avancées nées du Concile de Vatican II.

Si on voit le radicalisme islamique, au nom de dogmes réactivés, réclamer des repas *halal* dans les écoles, la séparation des genres dans les

2 ANGENOT, M., *En quoi sommes-nous encore pieux ? Sur l'état présent des croyances en Occident*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2009, p. 12.

piscines, la répression de textes ou d'images supposées blasphématoires, dans le même temps, les courants réactionnaires de l'Eglise catholique repartent à l'assaut des dispositions légales concernant l'avortement ou stigmatisent les homosexuels, tandis que les sectes évangéliques proclament la fausseté de la théorie de l'évolution issue des travaux de Darwin, pouvant ainsi se réclamer de personnalités comme Sarah Palin. Chez nous, le nouvel archevêque de Malines – Bruxelles, Mgr Léonard, est à la pointe de cette entreprise de reconquête. Le radicalisme islamique lui aura été fort utile comme à tous les autres partisans de la réaffirmation du primat des dogmes sur les lois régissant le fonctionnement de l'espace public. Les dogmes, en effet, sont ainsi appelés à quitter la sphère privée pour revenir en tant qu'« univers symboliques de légitimation » des conduites, tant individuelles que collectives.

### Les idiots utiles

Dans leur entreprise de reconquête, ceux et celles qui en sont les promoteurs sont aidés par les « idiots utiles », pour reprendre une expression née au sein du marxisme-léninisme. Seront ainsi désignés ceux et celles qui plaideront pour la conclusion, avec les activistes religieux, d'« accommodements raisonnables », notamment en matière de repas scolaires, de mixité dans divers lieux publics, etc.<sup>4</sup> L'illustration la plus frappante de leur action se donne à voir dans les débats autour du « voile islamique », dans ses divers avatars. Refusant d'y voir l'affirmation d'une prise de position politique – qu'elle soit ou non consciente de la part de ses protagonistes importe peu ici –, les idiots utiles, en l'occurrence, se focalisent sur la défense d'une liberté individuelle, celle, pour une femme, de se couvrir ou non la tête au nom d'une injonction religieuse. Ils se refusent à considérer qu'une valeur collective, en l'occurrence l'égalité proclamée entre femmes et hommes, devrait l'emporter sur une valeur reposant sur une détermination individuelle : égalité commune contre liberté singulière. Cette égalité, du reste, ne devrait être observée que dans les espaces où la puissance publique se manifeste expressément. Nul adversaire du voile, que je sache,

3 Voir sur cette notion mon article « Est-ce bien raisonnable ? » dans *Morale Laïque*, N°164, 3<sup>e</sup> trimestre 2009.

n'a jamais réclaté que celui-ci soit proscrit en rue.<sup>4</sup> Il ne s'agit que d'en interdire le port, de même que celui d'autres signes ostentatoirement religieux ou idéologiques, dans les lieux où doit s'affirmer la neutralité de l'Etat et des institutions qui relèvent de son autorité.<sup>5</sup>

Il est piquant de constater que les « idiots utiles » se réclament souvent d'un positionnement net à gauche sur l'échiquier politique, ce qui rend surprenant leur défense d'un droit individuel, eux qui ont souvent méprisé les libertés dites « formelles », au détriment d'une ressource englobante concernant tous les citoyens<sup>6</sup>. Il est vrai que leur choix procède souvent de considérations plus prosaïquement partisans. Ce faisant, ils consolident toutefois la fragmentation de la société en « communautés » plus ou moins imperméables les unes aux autres. La perspective d'ethnicisation des rapports sociaux ne favorise certes pas l'intégration des populations venues d'ailleurs. Notons que leurs prises de position ne concernent pas que le seul port du voile. La ghettoïsation est rampante. Dans certains pays, on a cru que c'était le prix à payer pour garantir le maintien de la paix sociale. Tant au Royaume-Uni qu'aux Pays-Bas, les thuriféraires de cette fragmentation sur base « communautaire » ont dû déchanter.

Encore un mot : si la reconquête est le fait de dispositifs religieux installés, il ne faudrait pas en conclure au retour des religions. C'est de *religiosité* qu'il s'agit, donc de respect des dogmes et des pratiques que ceux-ci commandent. Pour ce qui est des religions proprement dites, elles restent dans leurs fondements théologiques et philosophiques inconnues du plus grand nombre. On ne sait s'il faut vraiment s'en réjouir.

Claude Javeau

4 Il n'en va pas de même de la burka ou du niqab, qui peuvent être considérés comme dangereux pour la sécurité publique.

5 Voir GEERTS, N., *Fichu voile*, Bruxelles, Ed. Luc Pire, 2010

6 Avec François Julien, je préférerais parler de « ressources » plutôt que de « valeurs », terme fort galvaudé de nos jours (JULIEN, Fr., *Le Pont aux singes*, Paris, Galilée, 2010).

# Nouvelles des AML

Sous ce titre, nous publierons désormais les activités et les projets réalisés par nos AML. Celles-ci sont donc invitées à nous faire parvenir un petit compte rendu des réalisations qu'elles souhaitent répercuter dans Morale Laïque. Nous nous ferons un plaisir de les faire partager par nos lecteurs.

Et pour commencer, Sylvie Schoetens, Présidente des AML de Schaerbeek, nous parle d'une soirée brésilienne organisée pour soutenir un projet de coopération au Brésil.

## A propos de la soirée brésilienne organisée par les AML et la Maison de la Laïcité de Schaerbeek le vendredi 27 mai 2011

**A** l'origine, Francine De Boeck, membre de notre comité, nous faisait part de son prochain séjour au Brésil dans le cadre d'un projet de coopération cofinancé par le SLCD.

Fin janvier, elle nous revient avec des photos et des renseignements concrets. Le village de Corumbau, situé dans l'Etat de Bahia au nord-est du Brésil a fait chavirer son cœur. Son amie, Martine Renwart, a tellement aimé ce village de pêcheurs qu'elle a décidé un jour d'y venir six mois par an et de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de cette petite communauté dépourvue de tout.



Très brièvement, les différents projets qu'elle a menés sont la création d'un puits artésien, d'un réseau électrique, d'un dispensaire et d'une crèche. Au niveau culturel, un projet d'artisanat et celui auquel Francine a participé : un projet d'éducation au développement durable via des cours de dessin et la fabrication de cerfs-volants par les enfants du village.

Alors, pour aider Martine et Francine, les AML de Schaerbeek décident d'organiser une soirée brésilienne.

Au programme : caipirinha (cocktail typiquement brésilien), buffet froid, fromages et dessert. Le tout accompagné de musiques sud-américaines et saupoudré de la bonne humeur inaltérable de notre amie Gracie qui a tenté de nous enseigner quelques rudiments de samba. Le succès fut au rendez-vous et l'ambiance chaleureuse. Martine est venue présenter son projet, Power Point à l'appui, et nous pourrons l'aider à poursuivre son rêve.

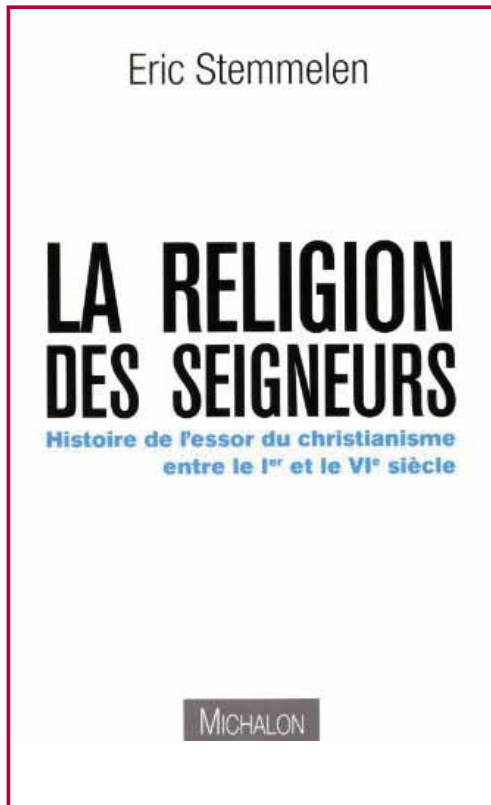
D'aucuns diront que ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de la misère humaine. Certes, mais dans le cadre de ce projet-ci, nous sommes certains que l'argent versé aboutira vraiment à ceux qui en ont besoin. Enfin, quelle belle goutte d'eau que celle où se reflète le sourire d'un enfant !

**Sylvie Schoetens**  
Présidente des AML de Schaerbeek

Eric Stemmelen

# La religion des seigneurs : Histoire de l'essor du christianisme entre le I<sup>er</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle

Michalon éditions, 2010 ; 318 pages



*Rappelle à tous qu'il faut être soumis aux magistrats et aux autorités, pratiquer l'obéissance.*

**Paul, Epître à Tite (3,1)**

*C'est une grâce que de supporter, par égard pour Dieu, des peines que l'on souffre injustement.*

**Pierre, Epître 1(2,18-19)**

*La créature a été ainsi faite qu'il lui est utile d'être soumise, mais pernicieux de faire sa propre volonté.*

**Augustin, La Cité de Dieu (XIV, 12)**

L'ouvrage d'Eric Stemmelen nous offre l'occasion de prolonger la chronique du n°170 de *Morale Laïque* où j'abordais principalement le processus de divinisation du personnage Jésus. Il s'agit ici de mettre en lumière les causes de l'extension rapide du christianisme à partir du début du 4<sup>e</sup> siècle au point de devenir religion d'Etat en à peine cent ans alors qu'il stagnait auparavant et ne concernait pas plus de 5% de la population de l'empire vers l'an 300 de notre ère.

Comme il est bien résumé en quatrième de couverture, les débuts du christianisme sont traditionnellement expliqués à partir de sources chrétiennes et son essor par un phénomène avant tout spirituel - avec tout de même le coup de pouce de sympathie de l'empereur Constantin. Autrement dit, l'« histoire sainte » continue de parasiter et de déformer notre vision de cette époque. Docteur en sciences économiques, Eric Stemmelen livre au grand public une approche différente qui s'appuie sur de récents travaux de recherche, une relecture des sources grecques et latines et la mise en regard de changements sociaux jusqu'à présent considérés comme simplement concomitants alors qu'une étude en profondeur révèle qu'ils sont liés.

Aux premiers siècles de l'empire romain, la fortune de la classe sénatoriale repose sur l'exploitation esclavagiste de domaines agricoles dénommés *villae*. Mais au cours du 3<sup>e</sup> siècle, cette économie entre en crise à cause d'un déficit démographique qui s'amplifie et qui touche en premier lieu les rangs des esclaves dont les principales sources d'approvisionnement, les conquêtes territoriales, se tarissent. Parallèlement, mais avec un décalage chronologique, le pouvoir ancien des sénateurs se fait concurrencer par l'émergence d'un nouveau groupe social, plus dynamique, formé de hauts cadres militaires recyclés dans des activités pécuniairement rentables et qu'on a appelés « *seniores* », terme qui a donné « seigneurs » en français. Ces nouveaux riches vont asseoir leur domination sur trois éléments : une forme originale d'exploitation agricole et humaine, le colonat ; le recours aux structures organisationnelles du christianisme, religion certes minoritaire mais dont l'idéologie leur convient et à l'expansion de laquelle ils vont s'employer ; l'influence exercée sur l'empereur, dont ils contribuent à assurer le règne, afin de rendre optimale la mise en place des appareils économiques, juridiques et autres visant à évincer l'aristocratie traditionnelle qui exerce encore le pouvoir sénatorial.

Le système économique qui se fait ainsi jour repose sur la mise en valeur de vastes propriétés agricoles, les *latifundia*, par des paysans libres mais dont les ressources personnelles sont insuffisantes ou inexistantes. Ces paysans, les « *coloni* », groupés en villages, voient leur statut se dégrader, entre autres par divers modes de taxations

qui les rendent totalement dépendants des latifundistes, et se rapprocher nettement de celui des esclaves. Ainsi, les divers métiers manuels étant, par décret impérial, devenus héréditaires, les coloni, théoriquement libres, insistons-y, ne peuvent plus quitter la terre qu'ils cultivent et sont dans l'obligation de transmettre leurs outils à leur descendance : cette situation est très proche de celle que connurent dans la suite les serfs de la féodalité.

Les préoccupations des seniores, outre leur enrichissement et l'exercice du pouvoir, est d'éviter au maximum les révoltes des paysans et d'assurer la relève de ces derniers en encourageant leur reproduction. Et c'est ici qu'interviennent les « bergers » de la nouvelle religion, dont les bases idéologiques plaisent à la nouvelle classe économique et sont d'ailleurs, au fil du temps, affinées et orientées par elle ; c'est en effet en son sein que sont recrutés et cooptés les hauts responsables ecclésiastiques, à propos desquels on ne peut pas se plaindre de pénurie : en Afrique du Nord, par exemple, on trouve fréquemment un évêque par latifundium, donc par agglomération de colons - il est vrai qu'épiskopos, en grec, ne signifie rien d'autre que « surveillant »

Cette idéologie est résumée par E. Stemmelen en une trilogie qui en rappelle d'autres de sinistre mémoire : « travail, famille, obéissance » Pour faire bref, le travail et la souffrance sont présents dans le monothéisme depuis les textes de la Genèse mais leur exaltation par le biais de l'espoir d'une récompense éternelle dans l'au-delà céleste se met en place avec les textes néotestamentaires, et principalement les épîtres de Paul de Tarse, par ailleurs grand misogyne. A propos de la famille, ce dernier trouvera de dignes successeurs pour réduire la sexualité à la procréation et donc les femmes à des vases de reproduction. Il n'est donc pas surprenant que, pour renforcer cette volonté nataliste, les premiers empereurs chrétiens aient réprimé avec férocité « les prétendues déviances telles que l'homosexualité, le concubinage, l'adultère, la prostitution, voire le divorce - ensemble de « péchés » qui ne faisaient dans l'Antiquité gréco-romaine que l'objet d'une éventuelle réprobation amusée, et seulement s'ils prenaient une tournure excessive, au même titre que l'ivresse ou la gloutonnerie » [p. 189]. Quant à l'obéissance, elle trouve ses sources chez le même Paul, qui enjoint à chacun d'obéir à son supérieur et qui juge que l'esclavage est dans l'ordre des choses voulues par Dieu . Le cliché d'un christianisme religion des humbles n'est donc pas tout à fait faux, si on veut bien ne pas oublier qu'ici-bas, ceux qui en tiraient profit étaient les seigneurs domaniaux ainsi que le clergé issu de cette même classe dominante, d'où le titre choisi par E. Stemmelen.

Cette union du sabre et du goupillon première mouture n'aurait pas été complète, donc pleinement efficace, sans le rapprochement entre les sphères économique et politique, plus exactement sans l'absorption du pouvoir politique par les nouvelles forces économiques. Quel meilleur moyen pour évincer définitivement l'ancienne caste sénatoriale, encore très majoritairement polythéiste, que de soutenir un empereur sorti de ces nouveaux rangs, tout en le conseillant et le surveillant ? Cette stratégie, pour être cohérente, exige que l'entourage de l'empereur comporte de hauts dignitaires de la religion favorisée par l'aristocratie militaro-latifundiste. Mais, comme nous l'avons vu avec la chronique antérieure, le christianisme n'a en ces 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> siècles pas encore de forme définitive, on peut même parler de christianismes au pluriel. Il n'est en général pas trop relevé qu'à la fin de sa vie, Constantin, de même que son fils et successeur, penchait pour la version arienne, autrement dit un monothéisme strict ne reconnaissant pas de caractère divin à Jésus. Mais cela était trop éloigné de la religion traditionnelle pour le faire admettre sans dommages par les masses à maintenir dans les voies de l'obéissance. C'est donc le credo trinitaire défini au concile de Nicée en 325 qui s'est imposé. Avec, au cours

du 4<sup>e</sup> siècle, quelques aménagements tels que le culte de Marie « mère de Dieu », apte à remplacer avantageusement Isis ou Cybèle, déesses antiques très populaires et objets de cérémonies à mystères, ou encore celui des saints, que l'on prie comme intermédiaires auprès de la divinité, ainsi qu'il en allait avec les « petits dieux » des religions antiques.

N'empêche qu'en même pas un siècle, il y a eu forcing pour arriver -au moins publiquement- à éradiquer le polythéisme ainsi que la culture qui y était liée, dont la pensée philosophique, et à imposer le christianisme non seulement comme religion reconnue mais aussi comme religion d'Etat. Autrement dit, il fallait être chrétien pour accéder à un poste quelconque de tous les niveaux administratifs et politiques et c'était la pensée chrétienne qui régentait l'Etat, la rédaction des lois tout comme l'appareil judiciaire : Louis XIV n'a pas fait mieux en révoquant l'Edit de Nantes et en fermant Port-Royal. E. Stemmelen relève d'ailleurs que les persécutions subies par les « païens » au cours du 4<sup>e</sup> siècle firent de bien plus nombreuses victimes que ce qu'il en avait été pour les chrétiens durant les trois siècles précédents. La pénétration de la nouvelle religion dans les immenses zones rurales pourrait cependant bien avoir été superficielle comme semble le montrer la rapidité avec laquelle le Proche-Orient et l'Afrique du Nord se sont convertis à l'islam au cours du 7<sup>e</sup> siècle. Quant à la partie occidentale de l'empire, elle fut définitivement perdue avec l'arrivée des peuples germaniques, païens ou adeptes de l'arianisme, ce qui réduisit l'influence du christianisme nicéen aux seules villes, elles-mêmes démographiquement fort réduites. Restait un empire byzantin, dictature théocratique pompeuse et bigote, et des îlots urbains de catholicité épiscopalo-seigneuriale qui partiront à la (re)conquête des vastitudes paysannes -ou païennes : à l'époque, c'est tout comme.

C'est ainsi que le monde européen, et au-delà, a fondamentalement changé. Il faut savoir gré à E. Stemmelen de nous en fournir une explication rationnelle, complexe et dialectique à partir de l'analyse matérialiste de la montée en puissance de cette classe sociale des seigneurs sur base d'un nouveau mode de production économique, donc d'une nouvelle forme d'exploitation humaine grâce à la complicité du religieux pour la mise en forme de sa justification.

Comme conclusion, voici une phrase de Nietzsche<sup>1</sup>, citée par E. Stemmelen, qui ne déparerait pas dans les écrits de Marx ni dans ceux de Freud : « La foi que réclamait le christianisme primitif ( ) est en même temps asservissement et dépréciation de soi-même, mutilation de soi-même ».

Guy Jaspard

### Prochaine chronique

Jack Goody

Le vol de l'histoire : Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde

### Rectificatif

Le lecteur de la chronique précédente se sera rendu compte que Le manger comme culture, de Massimo Montanari, ne pouvait être édité par Fayard, ainsi qu'en atteste la reproduction jointe de la couverture. Ajoutons les précisions qui n'y apparaissent pas : l'ouvrage date de 2010 et, avec ses 148 pages, il s'inscrit dans la collection de poche des éditions de l'ULB (UB lire Fondamentaux).

1 Par-delà le bien et le mal, §46.



#### Suite de la page 4

entamant une deuxième guerre, vouée à la même pourriture, en Libye ? Dont coût : 55 millions d'euros par an pour l'Afghanistan et pratiquement autant pour la Libye. Sans doute la participation belge est-elle présentée comme essentiellement « humanitaire » en Afghanistan ; elle viserait à pacifier le pays, à le développer et le faire échapper à l'emprise fanatique des Talibans. Or, dix ans après, le bilan se révèle si lamentable que les principaux pays de la coalition – les États-Unis en tête – annoncent un désengagement de leurs troupes. Après une décennie de carnages – dont les civils ont souvent fait les frais – on est bien forcé de constater que la seule chose que l'on ait réussi à faire, c'est de créer une résistance armée afghane alliée aux Talibans dont la popularité semble croître, d'autant que la coalition s'appuie, dans sa guerre sainte, sur le gouvernement fantoche d'un Hamid Karzai, modèle de corruption absolue, haï de ses compatriotes. Et l'on se voit forcé de négocier avec ces mêmes Talibans qui reviendront peut-être triomphalement au pouvoir, sans doute après s'être engagés à protéger les intérêts occidentaux. Quant à la Libye, alors que les frappes « humanitaires » étaient prévues pour quelques semaines, on en est au quatrième mois de bombardements meurtriers qui n'épargnent pas, là non plus, les civils et saccagent l'économie, contribuant à appauvrir davantage le pays.

Devant ce double gâchis sanglant, on peut se poser la question : quand la Belgique cessera-t-elle de danser à chaque coup de sifflet des États-Unis ? Quand refusera-t-elle d'aider ce pays agressif à accroître, par la terreur, sa domination sur le monde pour satisfaire les exigences de son complexe militaro-industriel, dont le président Eisenhower – qui n'était pas précisément un pacifiste bêlant – dénonçait déjà les dangers pour la démocratie et la paix dans son discours d'adieu du 17 janvier 1961 ?<sup>7</sup>

Alors « faisons un rêve », non pas sentimentale à la Sacha Guitry, mais politique au sens noble du terme. Supposons que notre gouvernement fasse preuve de courage en décidant d'être conforme à l'image humaniste et sociale qu'il

aime afficher jusque dans le libellé du nom de deux partis qui le composent... Supposons donc qu'il décide d'abolir tout recours à la violence qui ne résout rien mais contribue à plus de violence encore, qu'il renonce immédiatement à tout engagement militaire décidé sous le fallacieux prétexte d'aide au développement de la démocratie, sachant parfaitement qu'on n'impose jamais la démocratie à un pays en envoyant la soldatesque internationale y commettre toutes les exactions propres à la guerre. Et voilà déjà 110 millions d'euros, au moins, utilisables pour des causes plus ragoûtantes.

Poursuivant sur sa lancée, que ce même gouvernement – ou celui qui lui succédera un jour peut-être – ose regarder en face la réalité des chiffres et entreprenne de poursuivre les grands criminels en cols blancs, responsables des ravages perpétrés dans les finances publiques, et qu'il entreprenne de récupérer, pour commencer, ne serait-ce que 5 milliards des montants volés par les prédateurs financiers. Qu'il abroge enfin ou modifie radicalement la loi sur les intérêts notionnels en l'appliquant aux seules PME – les grandes entreprises n'en ont nul besoin – et à la condition, strictement contrôlée, qu'elles créent, grâce à cet avantage, un certain quota d'emplois... On en reviendrait alors au chiffre de 500 millions d'euros prévus initialement.

Ainsi l'énorme pactole repris aux fraudeurs et aux profiteurs d'une décennie de « reyndersisme » forcené, se monterait-il chaque année à 8,86 milliards d'euros<sup>8</sup> qui permettraient, en trois ans à peine, d'engranger pas moins de 26,58 milliards d'économies, montant largement supérieur aux fatidiques 22 milliards exigés !


Alors, M. Di Rupo qui, à l'heure où nous rédigeons ces lignes, vient de déposer sa note de formateur, n'aurait plus besoin de s'attaquer aux travailleurs, aux pensionnés et prépensionnés, aux chômeurs, aux malades... pour assainir nos finances. Et il pourrait enfin, ce qui ne gêne rien, redevenir un tout petit peu « socialiste » ...

Ou ne serait-ce décidément qu'un beau rêve ?

**La Hulotte**

<sup>7</sup> Pour ce discours étonnamment prémonitoire, voir notamment <http://lestribunationsdefrankie.20minutes-blogs.fr/archive/2007/02/10/un-avertissement-proph%C3%A9tique.html> où en est reproduit un large passage et <http://lastas.blogspot.com/2011/01/la-mise-en-garde-ignoree-deisenhower.html> où les passages principaux sont assortis de commentaires actualisant les propos d'Eisenhower.

<sup>8</sup> 5 milliards récupérés sur la grande fraude fiscale + 0,110 milliard sur le budget guerrier + 3,75 milliards récupérés sur le coût des intérêts notionnels.



**Sous l'égide de l'Observatori de Bioetica i Dret,  
et de la Facultat de Dret, Universitat de Barcelona**

**A l'initiative de :**

**Fondation Francisco Ferrer (Espagne), La Libre Pensée (FNL) (France),  
Centre Action Laïque, (Belgique), Fédération des Amis de la Morale  
Laïque (Belgique)**

**Avec le concours de :**

**International Humanist and Ethical Union (IHEU), Fédération  
Humaniste Européenne (FHE), Athées et libres Penseurs de  
Catalogne (ALPC), Union rationaliste (France)**

**Vendredi 30 septembre et  
samedi 1er octobre 2011**

**Colloque international  
de la laïcité et de la libre pensée**

# **Positions laïques en terme de « bioéthique » Bilan et perspectives**

**Campus Universitat de Barcelona  
Facultat de Dret de la Universitat de Barcelona  
Avda. Diagonal, 684, 08034-Barcelona**

**Programme, renseignements et inscription: [www.faml.be](http://www.faml.be) - [colloque@faml.be](mailto:colloque@faml.be)**